

## Texte action de la CA de Créteil du 31 mai 2012

Texte adopté à l'unanimité moins un refus de vote.

Si le résultat de l'élection présidentielle suscite un certain espoir dans la profession, les enseignants semblent avoir surtout procédé à un vote massivement anti-sarkozy. L'idée d'un second quinquennat semblait si dangereuse pour la fonction publique en général et l'Education Nationale en particulier que la profession a massivement voté pour François Hollande au second tour. La période qui s'ouvre est donc particulière.

En effet la crise revient au premier plan. D'abord avec la Grèce où les bien pensants de la finance européenne et mondiale veulent faire payer la dette au peuple grec qu'ils ont placé dans la misère par des réductions drastiques des salaires et des emplois. Ensuite avec l'Espagne où l'état doit renflouer les pertes colossales d'une banque privée pour sauver le système financier européen. Une fois encore la même fuite en avant va être opérée : transférer la dette privée vers les classes moyennes et pauvres via l'impôt. En France une vague de licenciements se profile après les élections présidentielles. Les suppressions de plus de 50000 emplois sont annoncées. Ajouter l'austérité à la crise n'est pas une solution.

Les nombreux mouvements sociaux dans le monde, en Europe et en France l'ont montré, ces injustices sociales ne peuvent plus durer. D'autres politiques doivent être mises en place. Dans notre pays le changement doit se concrétiser dans les meilleurs délais. Une conférence sociale est à l'ordre du jour et le dernier conseil des ministres s'est prononcé sur l'éducation. Les annonces sont loin de nos attentes pour le second degré. Notre système éducatif a besoin, à minima, d'une remise à plat, d'un plan d'urgence pour la rentrée et surtout d'une programmation pluri annuelle pour l'éducation. C'est le sens de la campagne que le SNES mène depuis son congrès.

La priorité accordée au premier degré plus qu'à l'école en générale dans les discours ministériels, l'absence de réponse à de nombreuses questions adressées au ministre sur les enjeux du second degré créent un sentiment d'attente et de flou. L'abrogation d'un décret scélérat, par son contenu et la date de sa publication, sur l'évaluation des enseignants ne suffit pas à répondre au besoin d'une autre politique pour l'éducation.

Il va nous falloir parvenir à mobiliser la profession très rapidement pour obtenir du nouveau pouvoir des mesures courageuses pour l'éducation. Faute d'une pression forte exercée sur le pouvoir, nous n'obtiendrons pas les mesures d'urgence et la transformation profonde du système éducatif auxquelles nous aspirons.

La mise en place d'une mesure d'urgence pour les collègues stagiaires, si elle est nécessaire n'est qu'une étape vers la satisfaction de nos revendications : une année de stage à 1/3 temps après le concours, des pré recrutements dès la licence et un plan pluriannuel de recrutement à la hauteur des besoins.

Officieusement, il est question d'une décharge de trois heures pour la formation des stagiaires à la prochaine rentrée. Ces trois heures ne suffisent pas. Six heures de décharges seraient une mesure transitoire acceptable. Pour les CPE une décharge et l'accès à une formation sur le temps de service est nécessaire. Dans l'académie de Créteil, la rentrée 2012 se prépare comme la précédente et le risque est grand de voir les stagiaires subir une très forte pression afin de les contraindre à accepter des heures supplémentaires et de faire un service complet. Tout l'enjeu sera donc d'obtenir un cadrage national qui empêche cette situation de se produire.

Afin d'assurer un égal traitement des collègues dans toutes les académies, nous demandons que les dates des FPMA soient reculées partout en France. Ainsi on rendra possible l'installation des stagiaires avec une réelle décharge dans les établissements et la mise au mouvement des postes ainsi libérés. Au vu de ce qui s'annonce, il faut relancer la campagne de refus d'être tuteur et des heures supplémentaires et utiliser ce refus en le médiatisant pour dénoncer, s'il y a lieu, un statut quo catastrophique. Le nouveau pouvoir a repris le slogan que nous avons mis en avant en affirmant qu'enseigner est « un métier qui s'apprend ». Il nous faut le contraindre à le mettre en œuvre. L'annonce de Vincent Peillon qui évoque la possibilité de solliciter des retraités pour assurer le tutorat des collègues stagiaires ne va pas dans le bon sens ; elle est inacceptable.

Le SNES réaffirme également l'importance de la formation continue. Cette année, les moyens alloués aux congés de formation dans l'académie de Créteil n'ont jamais été aussi réduit. Le SNES a déjà interpellé le ministre. En effet, celui-ci a modifié le mode d'attribution des moyens sans respecter les textes réglementaires et réduit les CF à peau de chagrin alors que la formation est essentielle pour améliorer la qualité de l'enseignement prodigué à nos élèves.

Ce plan pluriannuel de recrutement doit s'accompagner d'un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et d'une revalorisation de nos salaires et pensions. Elle est d'autant plus indispensable dans notre académie où le coût de la vie, et particulièrement du logement, est élevé. Cela doit faire partie des revendications de la rentrée. De la même façon, si la précarité s'est encore développée partout en France, elle a connu une croissance particulièrement marquée dans l'académie de Créteil. Nous demandons l'arrêt du recrutement de nouveaux précaires et un véritable plan de titularisation de tous. Des emplois de droit privés ont fait leur apparition dans les établissements, le SNES doit être à l'initiative de propositions de retour à des emplois Education Nationale dans les vies scolaires de type étudiants surveillants (MISE).

Au collège, l'enseignement d'histoire des arts est contesté par la majorité de nos collègues. Son évaluation est laissée à l'initiative locale et donne lieu à des modalités très disparates. Certains collègues sont contraints à évaluer les élèves alors qu'ils n'ont pas enseigné cette discipline et certains chefs d'établissement poussent nos collègues à faire des heures supplémentaires alors qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir les rémunérer. Il nous faut obtenir la suppression de cette épreuve et la remise à plat de cet enseignement.

Plus généralement, l'actuel ministre s'est engagé pendant la campagne à « suspendre le LPC pour le reformuler ». Cette formule montre l'étendu du désaccord qui nous oppose au gouvernement sur la question du socle commun et de son évaluation. Si la terminologie a changé au parti socialiste et s'est approché de la nôtre, ce qui est mis derrière les mots recouvre des réalités très différentes. L'école du socle ou école fondamentale demeure leur horizon. Il va nous falloir obtenir très rapidement la suspension du LPC et s'en servir comme point d'appui pour obtenir une remise à plat des programmes et des modes d'évaluation au collège. En effet, dans les établissements, cette année scolaire a été mise à profit par les chefs d'établissements et les inspecteurs pour contourner l'opposition massive de la profession au LPC et mettre en place des stratégies managériales susceptibles d'aboutir au renseignement du livret. Il y a donc urgence si l'on ne veut pas que ce dernier s'installe dans les faits. Après la campagne de stages qui a réuni près de 400 collègues sur ce sujet depuis un an et demi, trois circulaires et deux campagnes d'affichage, il nous faut poursuivre cet effort dans la semaine qui vient pour enjoindre la profession de tenir bon et définitivement enterrer le LPC en validant tout ou en ne validant rien.

Au lycée, en première, de nouveaux livrets devront être remplis par nos collègues. Les compétences sont introduites dans chaque discipline ainsi que la participation à des activités

péri-éducatives. Comme au collège, nous sommes opposés à cette nouvelle modalité d'évaluation qui n'a pas sa place dans le cadre de l'évaluation pour le BAC. Même si cette C.A. est en décalage avec le calendrier, nous devons appeler les collègues à ne pas renseigner dans les nouveaux livrets de premières les parties en lien avec l'évaluation des compétences et pour la suite, celle avec l'investissement péri scolaire. Plus généralement, nous porterons l'ensemble des mesures du plan d'urgence concernant le lycée. Il est urgent à la rentrée 2012 de revenir sur les mesures les plus problématiques de la réforme du lycée (voie générale et voie technologique).

Dans l'académie de Créteil, le service d'orientation de l'Education Nationale a été malmené : précarisation des personnels, budget ne permettant pas de fonctionner correctement, fermeture d'un C.I.O. notamment. En Seine-et-Marne, suite à la loi de novembre 2009 relative au Service public d'Orientation tout au long de la vie, le préfet a fait le choix de faire passer en force la procédure de labellisation. Cela va contraindre les Copsy et DCIO à exercer de nouvelles tâches.

L'éducation prioritaire a été en première ligne ces dernières années. En Seine-Saint-Denis par exemple, l'étude de la localisation des suppressions de postes en collège depuis 1999 est sans ambiguïté. Les établissements non classés ont perdu en moyenne 1 poste sur la période. Les établissements classés en Eclair 1,7 et les établissements classés mais non Eclair presque 4. On voit toute l'urgence d'une relance de l'éducation prioritaire qui fut tout à la fois « un vivier » de moyens et un terrain d'expérimentation pour le précédent gouvernement. Elle est mise en avant comme la priorité au sein du second degré par le nouveau ministre et son équipe. Cependant cette relance ne saurait se contenter d'être un saupoudrage de quelques postes. Il faut tout faire pour que l'engagement de supprimer le classement Eclair soit tenu par le ministre, que les postes supprimés soient rétablis et que le socle commun érigé comme horizon désigné pour ces établissements disparaisse.

Les personnels permanents de la MGIEN ont eux aussi subi un démantèlement insupportable. Depuis 2005, ils ont dû accepter de nouvelles dénominations induisant des tâches nouvelles. Dans les faits, trop souvent, les tâches qui devaient en compensation leur être retirées ne l'ont pas été systématiquement. C'est particulièrement vrai dans le 93. Il est urgent de compenser ce surplus de travail en doublant en ETP les effectifs de coordonateurs dans notre académie pour améliorer le service rendu aux élèves.

Notre académie qui comporte de nombreux quartiers, de nombreuses villes et de nombreux territoires défavorisés a été particulièrement touchée par ces réformes et les suppressions de postes. La politique d'éducation prioritaire et les mesures spécifiques ont vu leurs moyens se réduire de façon drastique remettant en cause les projets des établissements. Les dispositifs Clair puis Eclair sont apparus comme des substitutions qui ne cachent pas les fortes réductions de dotation de nombreux collèges ou lycées de ce classement. Notre académie apparaît comme le parent pauvre. Malgré les augmentations d'effectifs scolarisés, les suppressions drastiques de postes ont mis à mal les conditions de réussite des élèves. Les indicateurs du bac ou du DNB restent 3 ou 4 points en dessous de la moyenne nationale depuis des années sans que ministère ou rectorat s'en émeuvent. Notre académie est le parent pauvre, elle est sacrifiée par le ministère. Dans notre république, il est intolérable que des élèves aient moins de chance de réussir et de poursuivre des études parce qu'ils habitent dans un territoire défavorisé et délaissé.

Le SNES Créteil mettra en œuvre le mandat décidé à son congrès en mars. Un plan d'urgence pour notre académie bâti sur les besoins de chaque établissement. Il s'inscrira dans la démarche nationale de cahiers de revendication établis par établissement.

Le SNES s'est lancé dans une campagne auprès des collègues visant à obtenir l'application de ce plan d'urgence, y compris pour le second degré. Il a aussi communiqué à plusieurs reprises avec le nouveau gouvernement pour insister sur les attentes immédiates des collègues. Si ces actions peuvent avoir un impact positif dans la profession comme dans la sphère médiatique, elles ne peuvent être une fin en soi. Dès la rentrée, le SNES doit être à l'initiative de mobilisations visant à médiatiser nos propositions et nos mandats. Il doit relancer l'intersyndicale de l'Education du second degré pour préparer les collègues à des mobilisations de masse, y compris par la grève dans le but de faire pression dès la rentrée sur le plan d'urgence et les annonces du gouvernement.